

Septembre 2012
210 000 exemplaires

E.R./V.U.: Michel Dandoy
Bodegemstraat 175
1700 Dilbeek



Bulletin d'information

www.uniondesfrancophones.be

PROVINCE DU BRABANT FLAMAND - VLAAMS BRABANT

Elections du 14 octobre 2012

Au niveau provincial, il vous est toujours loisible de voter pour des candidats francophones.

Sans doute ces derniers mois, avons-nous traversé certaines turbulences mais nous sommes heureux de vous annoncer qu'en dépit de sensibilités et d'avis nuancés entre nous sur les réformes institutionnelles, l'unité à la Province a été préservée : les 4 composantes de l'UF (MR ; FDF ; CDH ; PS et quelques Indépendants) ont décidé de maintenir la liste unique francophone de l'Union des Francophones (UF).

Ceci signifie que dans toute la Province du Brabant flamand, soit dans 65 communes, vous pouvez choisir l'UF. Si besoin était de rester unis, il suffit de découvrir dans les pages de ce Bulletin quelques récentes offensives flamandes parmi d'autres pour éradiquer toute trace francophone en Périphérie. Il n'est donc pas question pour nous de baisser pavillon, de se laisser gagner par la lassitude ou le découragement : sans agressivité mais aussi sans faiblesse, nous continuerons à défendre fermement les droits et la culture des populations francophones et de tous ceux qui partagent les principes et les valeurs européennes. Pour ce faire, nous avons d'autant plus besoin de vos voix que le nombre de conseillers provinciaux sera diminué (72 élus au lieu de 84), et que tous s'attendent à un haut score d'un parti très hostile aux francophones, sans parler de l'extrême droite flamande.

Prenez vos responsabilités de francophones et de démocrates, il en est encore temps pour défendre vos intérêts bien compris, parlez-en à vos amis et connaissances et



Votez UF

D'avance merci.

Les conseillers provinciaux et les co-présidents du Bureau de l'UF

L'internationalisation de la Périphérie se développe encore !

La crainte flamande de francisation de la Périphérie se double à présent d'une crainte de l'internationalisation du Rand, ce que nous annonçons depuis belle lurette, conformément à l'expansion inéluctable des métropoles du monde entier vers leur Périphérie.

Ainsi au 01.01.11, 27% des habitants de la Périphérie, soit 108.000 personnes (le double d'il y a 20 ans) sont d'origine étrangère et on y compte 114 nationalités.

Selon les chiffres de Kind en gezin, 35% des mères dans le Rand ont une autre nationalité que belge.

37 % seulement des mères parlent le néerlandais à leurs enfants (à comparer aux 75 % pour la Région flamande et 14 % dans les communes à facilités) ; 33% parlent français et 30% une autre langue.

Enfin 28% des élèves de tous niveaux parlent à la maison une langue autre que le néerlandais de l'école. 49 % des demandeurs d'emploi ne maîtrisent pas bien le néerlandais et 65% sont des francophones selon le VDAB.

Pour toutes ces raisons, la préservation du caractère flamand de la Périphérie reste un «axiome» de la politique flamande, selon le Ministre Bourgeois.

Echos du Conseil provincial

Peut-on parler français dans les domaines provinciaux ?

On se souviendra que le Conseil communal de Zaventem avait adopté un règlement interdisant aux enfants de parler français dans les plaines de jeux, au grand dam de l'UF local. Le chef de file UF à la Province s'est donc enquis (naïvement !) de savoir si, en vertu de l'art. 4.9 du règlement domanial, des visiteurs ne troublaient pas l'ordre public dans les domaines provinciaux (et donc s'en feraient exclure), s'ils parlaient anglais, japonais ou français ? Voici l'intéressante réponse écrite du Greffier provincial :

En Belgique le principe de la liberté de choix des langues est fixé à l'art. 30 de la Constitution... Chacun est donc libre de choisir dans quelle langue il mène des conversations privées... Dans les domaines provinciaux les dispositions prises à Zaventem ne sont pas d'application. Tout qui s'est procuré un ticket d'entrée est le bienvenu, quelle que soit la langue qu'il parle. L'article 4.9 du règlement d'ordre intérieur des domaines (trouble de l'ordre public) ne s'applique donc pas ici. Ce n'est pas parce que l'on ne parle pas néerlandais que l'ordre public serait troublé dans les domaines provinciaux ».

In cauda venenum, dirait qui vous savez : «La réglementation linguistique exige cependant que le personnel attaché aux domaines, tous fonctionnaires d'une administration flamande, utilise le néerlandais comme langue véhiculaire. Les visiteurs qui leur demandent des renseignements seront donc aidés en néerlandais».

Palais provincial ou Maison provinciale ?

Si les premiers projets datent de 1998, c'est depuis 2003 que le Conseil provincial, les

députés, le gouverneur et près de 600 fonctionnaires sont hébergés dans un bâtiment situé près de la gare de Louvain. Depuis plusieurs années, l'UF questionne la Députation pour connaître le coût exact de cette construction. Après 9 années, nous avons enfin reçu un décompte précis (mais encore provisoire !) du coût du terrain et de la construction (non compris le mobilier intérieur). Au départ, le coût était estimé à 1,7 milliard de FB ; à l'arrivée (provisoire) le coût est de 52,1 millions d'€ ou 2,1 milliard de FB.

Ce montant est payé en 20 annuités, ce qui portera son coût actualisé à 57 millions € ou 2.283.000.000 FB. La Députation se réjouit de ce que le timing a été respecté et qu'en comparaison avec d'autres bâtiments, la construction de Louvain n'est pas chère (la Maison provinciale du Limbourg serait plus chère de 10 millions d'€). Du total indiqué plus haut, le coût du terrain représente à lui seul 2,728 millions €, soit 110 millions de FB. Aux contribuables du Vlaams Brabant de juger si la division du Brabant unitaire en 2 entités justifiait une nouvelle construction de 57 millions € !

Le projet de shopping NEO sur le site du Heysel attaqué par la Députation provinciale

La saga du shopping Uplace de Machelen provoque encore beaucoup de remous et aux yeux de la Députation, la Région bruxelloise en rajoute une couche en revoyant son Plan régional d'affectation du sol et surtout en limitant son rapport environnemental à la Région bruxelloise alors que le projet NEO entraîne des conséquences au-delà de la frontière régionale. Le Député Dekeyser regrette que ce projet bruxellois, s'ajoutant à celui de Uplace, va provoquer une catastrophe pour la viabilité du

Noordrand, pour la mobilité et les commerces locaux. Rappelons que la Députation a refusé d'octroyer à Uplace un permis d'environnement en septembre 2011 et a été en appel de la décision du Gouvernement flamand de leur délivrer un permis de bâtir en décembre dernier.

Sanctions administratives communales (Gemeentelijke administratieve sancties - GAS)

57 des 65 communes du Brabant flamand ont recours au système GAS instauré depuis 2003, système qui consiste à transmettre leurs dossiers aux services provinciaux pour suite utile. Il s'agit surtout de nuisances (bruits, crottes de chiens sur les trottoirs, affichages sauvages...), dépôts clandestins, petites détériorations... qui ne constituent pas à proprement parler des délits. Une amende variant entre 25 et 250 € n'est infligée qu'après que le contrevenant ait eu l'occasion de se défendre. En 2011, la police et les communes ont transmis 1.659 dossiers aux services provinciaux. 95% ont fait l'objet d'une décision des services provinciaux : une amende a été infligée dans 1.335 dossiers et dans 80% des cas, l'amende s'est élevée à 60 € mais aussi à 250 € pour 62 contrevenants. Ces sommes récoltées ne représentent pas un profit pour les communes qui engagent des frais pour la constatation des faits par leurs fonctionnaires et par la police, pour le traitement du dossier par la Province et pour le recouvrement de l'amende. Le profit n'est donc pas financier mais favorise le calme et la paix dans les quartiers et représente un bon investissement contre les nuisances et la surcharge administrative.

La plupart des contrevenants semblent considérer l'amende comme justifiée et s'acquittent donc du paiement réclamé.

Nouvelles provinciales

Quinze bourgmestres échappent à la justice !

D'un côté, 3 bourgmestres francophones sanctionnés pour l'envoi de convocations électorales d'une manière non orthodoxe selon le Ministre flamand Bourgeois. De l'autre côté, 15 bourgmestres flamands de l'arrondissement de BHV avaient carrément refusé d'organiser les dernières élections fédérales, ce qui est leur rôle

fondamental et la marque d'une désobéissance civique inacceptable pour ces (ir)responsables politiques. Le Gouverneur a dû faire leur boulot et envoyer lui-même les convocations.

Après le Parquet de Bruxelles, la Chambre du Conseil a décidé qu'il n'y avait pas de raison de poursuivre ces héros de la cause flamande puisqu'ils recevront en outre un euro symbolique pour «procédure vexatoire» (ils en avaient réclamé 11.000 !)

L'Institut provincial de formation et éducation (PIVO) à Asse

PIVO dispense une formation notamment aux policiers et pompiers ; le site est localisé sur un terrain qui appartenait à l'armée, ce qui a nécessité l'enlèvement et éloignement de 20.000 tonnes de terres polluées. PIVO vient de recevoir de OVAM (Société publique flamande des déchets) un certificat d'assainissement de son



En bref

- La Députation a octroyé un permis d'environnement à Hoeilaart pour l'exploitation du parc à conteneurs par l'exploitant Interrand pendant 20 ans.
- La Députation a chargé une firme hollandaise d'installer des systèmes de mesure du niveau des rivières et bassins d'orage : minute par minute le niveau des eaux peut ainsi être observé à distance, ce qui va grandement faciliter la lutte contre les inondations.
- Entre 2006 et 2012, la Province a investi 10 millions € dans l'aménagement de 100 km de nouvelles pistes cyclables. 38 communes ont déjà sollicité des subsides dont le pourcentage d'intervention provinciale est passé de 30 à 80%.

■ 250.000 personnes ont plus de 60 ans en Brabant flamand ; en mars, après une formation, 15 consultants seniors ont reçu un certificat d'aptitude, ils sont chargés de détecter et répondre aux besoins et demandes des anciens et de rompre leur isolement.

■ La Province a octroyé un permis d'environnement pour un parc de 6 éoliennes situé le long du canal Bruxelles-Charleroi à Beersel et Leeuw-Saint-Pierre.

■ La Députation avait introduit un recours dans le cadre de l'enquête publique relative à la construction d'un incinérateur de déchets à Kampenhout ; les objections portaient sur la procédure et sur le contenu. En votant en juin des modifications à son plan d'aménagement du territoire, le Conseil provincial y interdit la construction d'un incinérateur.

■ Un nouveau toboggan situé à une hauteur de 10 m, long de 60 m avec une pente de

10%, et avec tronçons d'accélération et de saut a été installé dans le domaine provincial de Huizingen ; la coupole en verre transparent qui le ferme permet de découvrir le paysage pendant la descente.

■ Devant la prolifération de chats errants, la Province a lancé une campagne d'affiches «Stérilisez votre chat» ; une brochure destinée aux autorités communales sera diffusée pour aider celles-ci à combattre le fléau.

■ Une brochure contenant des conseils (en néerlandais) pour réduire votre consommation d'énergie peut être commandée via www.vlaamsbrabant.be/minder-elektriciteit.

■ L'Europe accorde des crédits pour des projets de solidarité inter-générationnelle ; en 2012, la Province y ajoutera 40.780 € au total pour 10 projets du Vlaams Brabant qui ont conclu une convention avec au moins un partenaire européen.

sol. Le site peut être visité (tél 02/456.89.34) ou winnie.vaneekhout@vlaamsbrabant.be.

Les communes, CPAS et zones de police peuvent y inscrire leurs agents à des cours sur la manière d'appliquer la réglementation linguistique.

A cette fin, le ministre Bourgeois a élaboré une directive adoptée par la Députation, Les Normes standard pour l'accueil des allochtones (extraits) :

1. Toutes les autorités communales doivent respecter la législation linguistique.

Etant donné que le Brabant flamand fait intégralement partie de la région linguistique néerlandaise, en principe seul le néerlandais est utilisé.

2. Même dans des situations problématiques, le premier contact avec le citoyen se fait toujours en néerlandais.

Le citoyen doit clairement percevoir que seul le néerlandais est la langue officielle.

3. On ne passe jamais automatiquement à une autre langue. Au cas où la situation l'exigerait et que des gestes, des pictogrammes n'aideraient pas, on peut avoir recours à une autre langue, mais après avoir explicité pourquoi une autre langue est utilisée et que c'est fait à titre exceptionnel...

Seulement dans des situations exceptionnelles (en cas d'urgence ou pour des raisons sociales impérieuses), il est permis d'utiliser une autre langue. L'exception doit rester exceptionnelle et ne peut certainement pas devenir la règle.

450 kg de déchets par an par habitant en Brabant flamand

Au total 488.425 tonnes de déchets ont été



récoltées en 2010. Les différences par commune sont importantes : 301 kg à Herne, mais 776 kg à Londerzeel. La quantité totale continue de baisser en Brabant flamand qui présente le chiffre le plus bas des provinces flamandes.

Des 450 kg/habitant, 316 kg représentent des déchets triés qui seront recyclés, compostés ou réutilisés, et 134 kg le reste qui sera incinéré.

La Province, première à introduire en ligne les demandes de subsides

Désormais les organisations et les citoyens peuvent, par voie électronique, solliciter des subsides pour leurs projets. Il était déjà possible d'utiliser le panier digital pour passer commande de brochures et publications provinciales; à présent grâce au «guichet électronique», il est possible d'éviter les formulaires papier pour obtenir des subsides relatifs à une dizaine de règlements et d'autres suivront.

Par ailleurs dans la perspective de l'e-gouvernement, les candidats fonctionnaires peuvent à partir de septembre transmettre leur requête par voie électronique, gérer et mettre à jour leur dossier ; finis les frais d'envoi, de photocopies.

Le système fait gagner du temps et est plus fiable puisque les données peuvent être mises à jour en tout temps et la Province peut faire connaître aux sollicitants inscrits les nouvelles vacances d'emploi.

UNION DES FRANCOPHONES

PROVINCE DU BRABANT FLAMAND - VLAAMS BRABANT

Les habitants de toutes les communes ci-dessous peuvent voter UF aux élections provinciales

LISTES PARTIELLES ARRÊTÉES AU 20/08/12

District Vilvoorde

Cantons de Vilvoorde, Meise et Zaventem
(15 communes)

- | | |
|---------------------------------|-----|
| 1. Nicole Geerseau | FDF |
| 2. Frédéric Petit | MR |
| 3. Olivier Joris | CDH |
| 4. Annik Bonvalet-Cornély | PS |
| 18. Roger Mertens | CDH |
| 19. Véronique Caprasse | FDF |

District Leuven

Canton de Leuven
(8 communes)

- | | |
|--|-----|
| 1. Pierre Thienpont | CDH |
| 2. Caroline Van Den Hove-Schellekens | IND |
| 3. Nicole Roland | MR |
| Y. Christian Van Eyken | FDF |
| Z. Michel Dandoy | MR |

District Diest

Cantons de Diest, Aarschot et Haacht
(13 communes)

- | | |
|-------------------------------|-----|
| 1. Elisabeth Van Gelder | PS |
| 2. Dominique Houtart | MR |
| 3. Eric Libert | FDF |
| Z. Christine Grüter | MR |



**Vous pouvez aussi consulter le site
www.uniondesfrancophones.be
où vous trouverez l'ensemble
des candidats provinciaux et
le programme UF (vote électronique
ou papier...)**

District Halle

Cantons de Halle, Asse et Lennik
(20 communes)

- | | |
|------------------------------|-----|
| 1. Sophie Stone-Wilmès | MR |
| 2. Georgios Karamanis | PS |
| 3. Philippe Thiéry | FDF |
| 4. Damien Carly | CDH |
| 20. Corinne François | FDF |
| 21. Miguel Delacroix | CDH |

District Tienen

Cantons de Tienen, Glabbeek, Landen
et Zoutleeuw (9 communes)

- | | |
|-------------------------|-----|
| 1. Edgard Lemmens | IND |
| 2. Lydie De Smet | MR |
| Z. Damien Thiéry | FDF |



IND.